AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1864

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (277r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43158

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 août 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin avertit Oudin-Leclère qu'il a donné ordre de lui verser la somme de 2 000 francs. Godin apprend d'Oudin-Leclère que l'enquête ne commencera qu'en novembre. Il lui demande de ne pas faire traîner l'affaire Hazard.

Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées Hazard [monsieur]
Événements cités Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

277 Quie le 19 aut 146h Monsium dudin Lutur de donne sudre de vous adresser immidiatement for 2,000 your prenducy le sumpliment she la somme de fu 26. que sous asser a me rumether dous me dites dans datu dernier que Sois printement attender gray un to sit use est de requerer vicethey are mains prander noinder return dis you to these to plus en lentiures uist un skritatele mallaun gran dither ainsi embarrasar dans das lorana in ispansable agricy ge hour plus mes dentiments destains